



Aide-mémoire relatif au test des sirènes 2024

1. Mise en œuvre

1.1 Sirènes fixes «Alarme générale»

- 13h30** **Déclenchement à distance** de toutes les sirènes reliées au système de commande à distance par le service responsable de la POCA (opération répétée automatiquement à 13h35).
Déclenchement manuel de toutes les sirènes non reliées au système de commande à distance au moyen de l'interrupteur à clé (s'il y en a un) ou en activant le dispositif monté dans le coffret de sirène.
- 13h45** **Déclenchement manuel** de toutes les sirènes reliées au système de commande à distance au moyen de l'interrupteur à clé (s'il y en a un) ou en activant le dispositif monté dans le coffret de sirène.
- 13h55** **Éventuelles répétitions** par la commune (opération facultative, en fonction des besoins, p. ex. pour s'assurer de la bonne diffusion du son ou vérifier qu'il est perceptible dans de nouveaux quartiers d'habitation).
- 14h00** **Fin de l'«Alarme générale».**

Remarque complémentaire relative au déclenchement manuel en cas de situations d'alarme réelles: *Le déclenchement manuel des sirènes doit toujours être effectué deux fois (répétition de la séquence après quatre minutes).*

1.2 Sirènes fixes «Alarme-eau»

- 14h15** **Déclenchement de l'alarme-eau par la POCA** au moyen de toutes les sirènes combinées des **zones rapprochées des ouvrages d'accumulation** du canton de Berne.
- 15h00** **Second déclenchement par commande à distance depuis les installations hydro-électriques** au moyen des sirènes combinées dans les zones rapprochées des ouvrages d'accumulation. En 2024 les communes suivantes sont concernées: Aarberg, Barga, Brienz, Brienzwiler, Gsteig, Guttannen, Innertkirchen, Kallnach, Kappelen, Lyss, Meiringen, Mühleberg, Radelfingen, Saanen et Wileroltigen.
- 15h30** **Fin de l'«Alarme-eau».**

Remarque complémentaire relative au déclenchement manuel en cas de situations d'alarme réelles: *En situation normale, la population est avertie au moyen de l'alarme générale, à deux reprises. L'alarme-eau (appel à l'évacuation) ne retentit qu'une fois.*

1.3 Sirènes mobiles «Alarme générale»

Les trajets d'alarme avec les sirènes mobiles sont à parcourir dans les délais donnés avec les sirènes enclenchées. Si dans des cas exceptionnels le trajet ne peut être parcouru (par ex. en cas de mauvaises conditions routières), les sirènes doivent tout de même être testées pour vérifier leur bon fonctionnement.

13h30 **Parcours des trajets d'alarme** avec toutes les sirènes mobiles, conformément au plan communal d'alarme (sur le territoire où le son des sirènes doit être perçu, à env. 20 km/h et sirène enclenchée) et dans le respect des règles de la circulation).

14h00 **Fin de l'«Alarme générale» au moyen des sirènes mobiles.**

2. Annonce des résultats

2.1 Communication des défauts détectés (seulement par e-mail)

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) exige d'être immédiatement averti d'éventuelles pannes. Nous prions donc les communes de bien vouloir nous informer des sirènes fixes («Alarme générale» et «Alarme-eau») et mobiles défectueuses, par courrier électronique (polyalert@be.ch), **jusqu'à 15h30** au plus tard.

2.2 Formulaire de réponse en ligne

Comme les années précédentes la collecte de données au test des sirènes est enregistrée par notre base de données. Le lien vers le site Web pour l'enquête est: www.lodur-bsm.ch/az. Les données de l'utilisateur sont les mêmes comme l'année dernière. Veuillez enregistrer les mutations ou les nouveaux utilisateurs sur polyalert@be.ch.

Chaque administration communale s'assure que les formulaires en ligne créés pour transmettre les résultats du test soient dûment complétés, jusqu'au vendredi **16 février 2024** par la personne responsable au sein de la commune.

Nous vous recommandons de prendre connaissance des questions figurant sur ce formulaire avant le test des sirènes et, le cas échéant, de rechercher les informations pertinentes auprès des personnes compétentes au sein de l'administration communale. Vous trouverez un résumé de ces questions dans l'e-mail «Sirentest 2024 / Test des sirènes 2024».

La lettre d'information, l'aide-mémoire relatif au test des sirènes 2024 et le questionnaire de sondages au test des sirènes 2024 sont dès à présent disponibles en ligne (www.be.ch/sirenes).

2.3 Renseignements / hotline (ne pas utiliser pour la communication immédiate)

Conseil / informations techniques et hotline du 5 au 9 février 2024:

Peter Ineichen
Spécialiste technique
+41 31 635 20 47

Vous trouverez des informations complémentaires sur:

www.testdessirenes.ch
www.be.ch/sirenes > Test des sirènes